

INSCRIPTIONS et RÉSERVATIONS CANTINE

du 27 AVRIL au 19 JUIN 2026.

Elles pourront se faire sur votre espace famille INOE à partir du 27 avril en 4 étapes :

1ère ÉTAPE : Vérifier que le dossier de votre famille soit complet

- Vous devrez mettre à jour le dossier de la famille en complétant les informations qui sont marquées d'un triangle rouge 
- Si vous n'êtes pas encore allé sur votre espace famille INOE, il faut créer votre mot de passe en vous connectant via un lien que le service enseignement peut vous envoyer par mail.

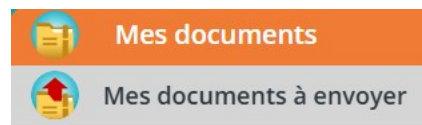
Le service enseignement reste à votre disposition pour toutes questions au 04 78 86 82 59 ou par mail point_familles@mairie-saintgenislaval.fr

- Le dossier est à jour lorsque vous ne voyez plus apparaître de triangle rouge.

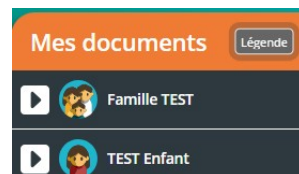
ATTENTION : Les documents obligatoires à déposer sur l'espace famille :

- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024
- Les modalités et règlement intérieur à dater et signer

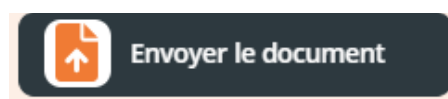
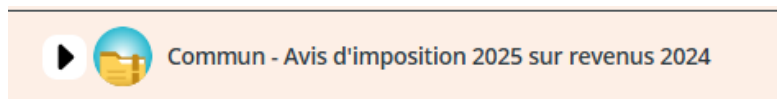
- Cliquer à droite de l'écran sur « Mes documents à envoyer »



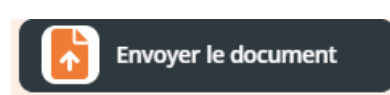
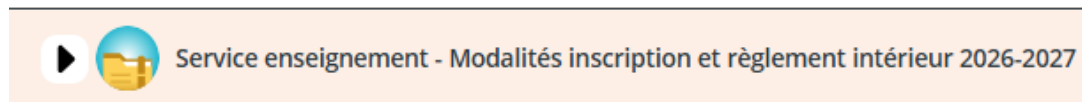
- Cliquer sur le nom de votre famille (ex : Famille TEST)



- Cliquer sur la ligne « envoyer le document » sur la ligne « avis d'imposition 2025 »



- Sélectionner votre document à importer et enregistrer
- Faire de même pour les modalités inscription et règlement intérieur
Imprimer, lire et signer le document
- Cliquer sur la ligne « Modalités inscription et... », importer le document et enregistrer



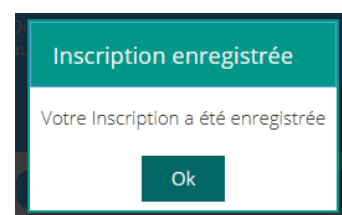
Si le dépôt de ces 2 documents n'est pas fait, la réservation des repas sera bloquée.

2e ÉTAPE : Inscrire votre enfant à la cantine

- Sur la page d'accueil de l'espace famille, cliquer sur le nom de votre enfant à gauche de votre écran.
- Cliquer sur « inscrire mon enfant à une nouvelle activité »
- Cliquer sur l'onglet « périscolaire et restauration »
- Choisir le restaurant et enregistrer
- Une fois l'inscription enregistrée cliquer sur « ok »

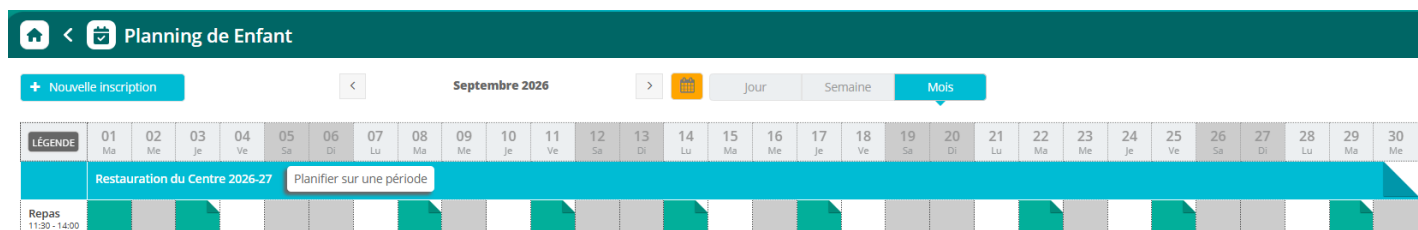
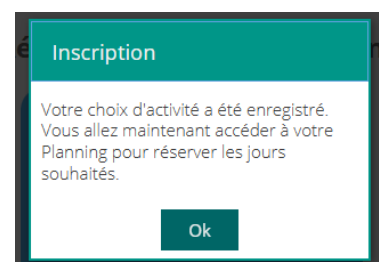


Périscolaire & Restauration



3e ÉTAPE : Réserver les repas

- Un message apparaît vous indiquant que vous allez accéder à votre planning pour réserver les jours souhaités.
- Vous arrivez sur les onglets « jour », « semaine », « mois » en haut de l'écran **afin de réserver les repas en fonction de vos besoins**
- Choisir les jours où vous souhaitez bénéficier d'un repas pour votre enfant. Pour plus de facilités et si votre enfant mange régulièrement à la cantine, nous vous conseillons de le faire par mois et/ou à l'année. (Les cases vertes correspondent aux jours choisis).



- Cliquer sur enregistrer en bas à droite de l'écran

- Si vous n'avez pas déposé vos documents (avis imposition 2025 et modalités inscription signées) vous serez bloqué pour réserver les jours (cases hachurée en gris)

Planning de Enfant							
		< 31 Août 2026 - 06 Septembre 2026 >		jour		Semaine	
LÉGENDE	31 LUN.	01 MAR.	02 MER.	03 JEI.	04 VEN.	05 SAM.	06 DIM.
	Restauration Guilloux 2026-27						
	Document(s) manquant(s)						
Repas 11:30 - 14:00							

- Vous devrez donc déposer les document demandés en cliquant sur « documents manquants »

Document(s) manquant(s)

4^e ÉTAPE : Rentrer le régime alimentaire et les diverses autorisations

- Revenir sur la page d'accueil en cliquant sur le petit icône avec la maison à gauche du planning enfant
- Cliquer sur l'icône noir en haut de l'écran « informations enfant »
- Rentrer les informations concernant le régime alimentaire de votre enfant en sélectionnant l'onglet en bas de l'écran « régime alimentaire »
- Rentrer et/ou vérifier les informations concernant les diverses autorisations en sélectionnant l'onglet en bas de l'écran « autorisations »

Planning de Enfant

Informations Enfant

Régime alimentaire

Autorisations

Votre enfant a une allergie alimentaire

En cas de PAI alimentaire à cause d'une allergie, merci de prendre contact avec la mairie au 04 78 86 82 59